

CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

AVIS N° 2009-10 DU 3 SEPTEMBRE 2009

**Afférent aux projets de décrets pris en application de
l'article 10 de loi du 20 août 2008
et modifiant le code du travail**

Le collège du Conseil national de la comptabilité, réuni le 3 septembre 2009, a émis un avis favorable sur les dispositions des projets de décrets pris en application de l'article 10 de la loi du 20 août 2008^[1], modifiant le code du travail, dont il a été saisi par la Direction générale du travail du Ministère du travail et des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

©Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Septembre 2009

¹ Loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail